

OSTRUM SRI CREDIT 6M

**Placez votre excédent de trésorerie
dans un fonds ISR crédit conciliant
une sensibilité aux taux d'intérêt
faible et une volatilité limitée**

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF2. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

OBLIGATAIRES

Article 8

au sens de la réglementation SFDR

OSTRUM SRI CREDIT 6M

Voir
définition
page 4

- L'accès à un large univers d'obligations d'entreprises des pays membres de l'OCDE.
- Des émetteurs de notation majoritairement de qualité, sélectionnés sur la base de critères financiers et extra-financiers.
- Une gestion réalisée par des spécialistes de la sélection des émetteurs court terme, associée à une analyse crédit fondamentale et indépendante.
- Un fonds article 8 SFDR⁽¹⁾.

ACCÉDEZ A UNE GESTION ACTIVE BASEE SUR LA SÉLECTION DE TITRES

Le fonds est géré de manière active, permettant de piloter la sensibilité du portefeuille selon les conditions de marché et les anticipations des gérants. La principale source de valeur ajoutée réside dans la sélection de titres. Les gérants se basent sur l'analyse fondamentale des émetteurs en collaboration avec l'équipe de recherche crédit, ainsi que sur une analyse en valeur relative, par comparaison entre émetteurs et entre secteurs. Leur recherche intègre également l'analyse de la matérialité des facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) sur la qualité de crédit des émetteurs. Enfin, le risque est suivi en permanence par l'équipe de gestion et la direction des risques.

CONFIEZ LA GESTION DE VOTRE TRÉSORERIE À DES EXPERTS DE L'ANALYSE CRÉDIT

L'équipe de recherche crédit est l'une des plus larges en Europe, avec 23 analystes repartis sur 3 continents, dont 21 analystes crédit couvrant les émetteurs Investment Grade, High Yield et non notés, ainsi que 2 analystes des obligations durables. Les analyses fondamentales intègrent la matérialité des facteurs ESG, c'est-à-dire leurs impacts sur la qualité de crédit des émetteurs. L'objectif est de s'assurer de la solidité financière et de la visibilité sur la qualité de crédit à l'horizon d'investissement du fonds.

⁽¹⁾ Les fonds classés dans l'article 8 SFDR promeuvent des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais n'ont pas pour objectif un investissement durable. Ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE. Pour en savoir plus, se référer au prospectus des fonds et sur www.amf-france.org/fr/actualites-publications/actualites/entree-en-application-au-10-mars-2021-du-reglement-sfdr-pour-les-societes-de-gestion-de-portefeuille.

POINT D'ATTENTION Ostrum SRI Credit 6M permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (notamment le risque de perte en capital). Les caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à ce fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. Il convient de respecter la durée de placement recommandée de 6 mois. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment Managers International.

Les références à un classement, un label, un prix ou une notation ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs du fonds. Pour plus d'informations sur le label ISR de l'Etat français, voir www.lelabelisr.fr.

PROFITEZ DES OPPORTUNITES OFFERTES PAR LES OBLIGATIONS COURT TERME

Avec Ostrum SRI Credit 6M, vous investissez principalement dans des obligations d'entreprises à très court terme (obligations courtes du marché secondaire, instruments du marché monétaire, etc.) des pays membres de l'OCDE⁽²⁾. L'univers d'investissement du fonds est plus large que celui des fonds monétaires, offrant des sources potentielles de valeur ajoutée additionnelles.

Les obligations court terme affichent des caractéristiques intéressantes : une sensibilité taux et crédit réduite, une bonne liquidité et une volatilité limitée. Elles diversifient une allocation en obligations crédit plus longues.

Afin de viser à optimiser le couple rendement/risque, l'équipe met en place une gestion de conviction. Celle-ci est encadrée par des critères très stricts : sensibilité taux inférieure à 0,5, durée de vie moyenne du portefeuille inférieure à 18 mois et maturité résiduelle des titres en portefeuille de moins de 3 ans. Le fonds offre ainsi une faible sensibilité aux mouvements de taux.

⁽²⁾ Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

2 QUESTIONS AUX GÉRANTES DE OSTRUM SRI CREDIT 6M

Quelles sont les particularités de la gestion de ce fonds ?

“Nous investissons principalement dans des obligations en euro d'émetteurs privés notés « Investment Grade », considérées comme ayant un niveau de risque de défaut faible. Afin de viser à optimiser le couple rendement/risque du fonds, nous diversifions les sources de performance, notamment via l'investissement dans des obligations à « haut rendement », qui ont connu une forte croissance ces dix dernières années (nombre d'émetteurs, d'émissions, diversité des secteurs représentés). Celles-ci sont certes plus risquées mais potentiellement plus rémunératrices. Par ailleurs, nous privilégions des titres de maturité allant de 1 à 3 ans, afin de limiter l'incidence des fortes variations des taux d'intérêt et bénéficier d'une volatilité moindre que celle des obligations de maturités plus longues. Ainsi, en cas de hausse des taux ou dans des périodes de forte volatilité, les obligations crédit de maturité 1-3 ans seront moins pénalisées que l'ensemble du marché.”

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances.



Fairouz
YAHIAOUI



Thibault
MICHELANGELI

Pourquoi investir dans un fonds crédit ISR très court terme ?

Dans un contexte taux évolutifs, les investisseurs cherchent des solutions pour rémunérer leur trésorerie avec une volatilité limitée. Ils identifient ainsi les parties de leurs placements court terme dont l'horizon d'investissement peut être légèrement allongé par rapport aux fonds monétaires. Situé à la croisée d'un fonds monétaire et d'un fonds crédit, le fonds crédit très court terme Ostrum SRI Credit 6M permet d'investir dans un univers plus diversifié en termes de maturités et de typologie d'actifs afin de chercher à optimiser le rendement, tout en respectant des critères financiers, dont la liquidité, et extra-financiers très stricts. Un tel investissement peut permettre de diversifier et dynamiser la gestion des liquidités sans pour autant augmenter outre mesure l'exposition au risque de crédit.

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif de réaliser une performance annualisée supérieure à celle de l'indice composite : 80% €STR capitalisé + 20% ICE BofA 1-3Y EUR Corporate TR. sur sa durée minimale de placement recommandée de six mois, après déduction des frais fixes de fonctionnement et de gestion applicables au Fonds tout en intégrant de manière systématique une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Ce FCP promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

EN SAVOIR + Sensibilité

La sensibilité d'une obligation mesure la variation de sa valeur en pourcentage induite par une variation donnée du taux d'intérêt. Schématiquement, une obligation ayant une sensibilité de 1 verra sa valeur baisser d'environ 1 % si le taux d'intérêt augmente de 1 %, et inversement.

PROFIL DE RISQUE

Ostrum SRI Credit 6M n'est pas garanti : il existe un risque de perte en capital. Le fonds est soumis aux risques suivants : risque de contrepartie, risque de crédit, risque de taux, risque de liquidité, risque liés aux acquisitions et cessions temporaires de titres et à la gestion des garanties financières, risque de durabilité, risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs à haut rendement, instruments financiers dérivés.

Le Fonds se classe dans la 1^e catégorie de l'indicateur synthétique de risque

, qui repose sur des données historiques. En raison de son exposition aux marchés obligataires, le Fonds peut subir une volatilité importante, que son classement dans l'indicateur susmentionné reflète.

Indicateur Synthétique de Risque* : 1 2 3 4 5 6 7

* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).



Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.llabelisr.fr.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

■ EN SAVOIR +

	Part R/A	Part I/A
Société de gestion	Natixis Investment Managers International	
Gestionnaire financier par délégation	Ostrum Asset Management	
Nature juridique	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français	
Classification AMF	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	
Nourricier	Non	
Durée de placement recommandée	6 mois minimum	
Risque de perte de capital	Oui	
	80% €STR capitalisé + 20% ICE BofA 1-3Y EUR Corporate TR.	
	L'€STR (European Short Term Rate) représente le taux d'intérêt interbancaire de référence du marché de la zone euro. Il est établi chaque jour sur la base de données récupérées auprès de plusieurs banques européennes. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice www.ecb.europa.eu .	
Indice de référence	L'indice ICE BofA 1-3Y EUR Corporate Index : est un sous ensemble de l'indice ICE BofA Euro Corporate Index, et comprend tous les titres dont la durée résiduelle jusqu'à l'échéance finale est inférieure à 3 ans. La devise de cet indice est l'euro. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet : theice.com/market-data/indices . L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.	
Classification SFDR	Article 8	
Proportion minimale : - d'alignement à la taxonomie ⁽¹⁾ - d'investissements durables	0% 3%	
Date de création	06/09/2022	
Code ISIN	FR0014009DB7	FR0014009DC5
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, Contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE	
Frais d'entrée⁽²⁾ maximum	1% acquis au distributeur	Néant
Frais de sortie⁽²⁾	Néant	
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,3%. Le montant des coûts courants est fonction des dépenses de l'exercice clos en décembre 2022. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. > dont rétrocession au réseau distributeur : 0,165%	0,2%. Le montant des coûts courants est fonction des dépenses de l'exercice clos en décembre 2022. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. > dont rétrocession au réseau distributeur : 0,03%
Frais de transactions	0,1% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	
Commission de surperformance⁽³⁾	20% TTC de l'assiette par rapport à l'indice de référence + 0,20% pour la part R et + 0,30% pour la part I	
Modalités de souscription et de rachat	Montant ou en nombre de parts, fractionnées en cent-millièmes	
Souscription minimale initiale	Un dix millième de part	100 000 €
Valorisation	Quotidienne	
Heure de centralisation	13h00	
Indicateur synthétique de risque⁽⁴⁾	1 2 3 4 5 6 7	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0014009DB7/detail> (part R) et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0014009DC5/detail> (part I). Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0014009DB7/detail> (part R) et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0014009DC5/detail> (part I).

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux.

(2) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent.

(3) La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert l'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en oeuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.

(4) **Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque**, tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'Indicateur Synthétique de Risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Ce Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. Le Fonds cité dans ce document est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. L'attention des investisseurs est attirée sur les risques de conflits d'intérêts potentiels pouvant exister du fait des liens capitalistiques existants entre le Groupe BPCE et les entités mentionnées ci-dessous.

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

Document non contractuel. Actualisé en janvier 2024.

Ostrum SRI Credit 6M est un Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français et est géré par Natixis Investment Managers International (délégataire : Ostrum Asset Management).

Ostrum Asset Management – Société anonyme au capital de 48 518 602 euros - 525 192 753 RCS Paris Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 18000014. Siège social: 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.ostrum.com

Natixis Investment Managers International - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – www.im.natixis.com

BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 188 932 730 € - RCS Paris n° 493455042 - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08045100.